

# A quel catégorie ERP mon activité appartient?

Les ERP sont classifiés sous **5 catégories** selon leur activité et leur capacité d'accueil (nombre maximum de personnes que l'établissement peut recevoir) :

<b>Catégorie 1</b>	+ 1 500 personnes
<b>Catégorie 2</b>	701 à 1 500 personnes
<b>Catégorie 3</b>	301 à 700 personnes
<b>Catégorie 4</b>	- 300 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5ème catégorie
<b>Catégorie 5</b>	Etablissements dans lesquels l'effectif du public n'atteint pas les chiffres fixés par la réglementation de sécurité. - 200 personnes et - 100 personnes (en étage ou sous sol)

Des catégories de 1 à 4 l'effectif prend en compte le public + le personnel.  
Pour la 5ème catégorie, seul le public est pris en compte.

[Plus d'infos ici](#)

L'ouverture d'un ERP est soumise à des obligations de sécurité et de lutte contre les incendies qui s'imposent au moment de la construction et au cours de l'exploitation. La réglementation applicable en matière de sécurité varie en fonction du classement du bâtiment.

**> dans Grap, toutes les activités entrent dans la catégorie 5**

---

Revision #2

Created 8 April 2024 14:59:30 by Maxime Jouve

Updated 17 April 2024 14:54:52 by Maxime Jouve